

PROJET DE RÉSOLUTION

Refusons que les accords TISA menacent notre commune

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant que :

- les États-Unis, les pays de l'Union européenne et une vingtaine d'autres États, dont la Suisse, tiennent depuis deux ans des négociations à l'ambassade d'Australie, à Genève, sur le commerce des services ;
- ces négociations visent à faire adopter par les parties négociatrices des accords nommés par l'acronyme anglais TISA (*trade in services agreement*) ;
- ces négociations se tiennent afin de contourner les résistances exprimées par des forces démocratiques et les gouvernements de nombreux pays - dont la plupart sont en voie de développement - qui se sont opposés au contenu du «cycle de négociations de Doha» entrepris au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour la conclusion d'un « Accord Global sur le Commerce et les Services » (AGCS), négociations aujourd'hui au point mort ;
- le but poursuivi est de permettre aux entreprises de s'approprier le commerce des services publics sur les marchés transatlantique et transpacifique, d'imposer la privatisation de l'ensemble des services publics et de faire subventionner par des fonds publics des intérêts privés ;
- ces tractations concernent également les services essentiels à la population tels que la santé, l'éducation, la protection de l'environnement, les transports, la distribution de l'eau, la gestion des déchets ainsi que les activités culturelles et sportives ;
- les petites et moyennes entreprises locales sont également menacées car elles ne pourront concurrencer les entreprises multinationales qui échapperont alors aux législations nationales ou internationales et qui constituent des structures démocratiquement incontrôlables dans tous les domaines où elles exercent leurs activités ;
- ces accords s'appliqueraient à tous les échelons administratifs du pays - Confédération, Cantons et Communes - et réduiraient très fortement la marge de manœuvre des parlements et des exécutifs ;
- ces accords sur le commerce des services visent à uniformiser les pratiques en empêchant toute régulation de la part des États dans des secteurs relevant jusqu'à présent des services publics. Les professions réglementées (médecins, pharmaciens, notaires, experts-comptables, architectes, géomètres, huissiers de justice, dentistes, avocats, commissaires-priseurs, etc.) verraient leur réglementation abrogée. L'objectif est de permettre à des entreprises internationales de soins dentaires, de commerce de médicaments, de comptabilité, de recouvrement, d'avocats ou de construction, de pouvoir entrer sur ces marchés ;

- ces accords donnent aux entreprises et aux multinationales le droit de poursuivre les États devant des tribunaux privés d'arbitrage, se soustrayant ainsi aux juridictions nationales, si ces entreprises s'estiment lésées par la politique économique des États, ce qui gèlera toute capacité des États à réguler leur économie et leur environnement ;
- ces tribunaux privés d'arbitrage ont notamment permis à Veolia, qui avait obtenu en 2000 le marché de l'assainissement de la ville d'Alexandrie, de porter plainte contre l'État égyptien car ce dernier avait, selon Veolia, modifié les règles du jeu en introduisant en 2003 un salaire minimum obligatoire supérieur à ce que la société Veolia versait jusque-là à ses employés. Dans ce monde hors juridiction nationale, la plainte n'est ni référencée ni consultable par le public. Cet exemple montre que les améliorations sociales sont également concernées par ces accords, tout comme les réglementations environnementales ;
- le 28 avril 2014, quelques jours après la publication du projet d'accord révélé par les lanceurs d'alerte de « wikileaks » (voir lien), des manifestations furent organisées à Genève et dans le monde entier contre ces accords TISA ;
- le 11 octobre 2014, ce sont près de 400 manifestations contre TISA qui se sont tenues simultanément dans tous les pays de l'Union européenne ;
- de nombreuses communes dans le monde entier ont déjà déclaré leur territoire «zone hors TISA / AGCS». C'est le cas par exemple de la commune de Carouge et de la Ville de Genève,

le **Conseil municipal de Plan-les-Ouates**, condamnant le caractère non transparent qui entoure ces tractations et s'opposant aux conséquences des éventuels accords « TISA / AGCS »,

- **exige la publication du contenu des négociations actuellement entreprises pour la conclusion des accords TISA et de leurs différents corollaires ;**
- **déclare s'opposer à toute obligation de privatiser les biens et les services publics, qui doivent en tout temps rester sous contrôle démocratique ;**
- **déclare d'ores et déjà la Commune de Plan-les-Ouates «zone hors TISA / AGCS» et engage les autres municipalités genevoises à faire de même ;**
- **mandate le Conseil administratif pour transmettre la présente résolution aux autorités cantonales et proposer un texte similaire à l'Association des communes genevoises (ACG).**

*Pour le Conseil Municipal de Plan-les-Ouates,
Les groupes :*

Les Verts et le Parti socialiste pluraliste.

(Libre à chaque groupe du Conseil municipal de cosigner cette résolution.)